

JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction.

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Tous les ouvrages français et étrangers

Rue de Lorraine, 13.

PARAISANT LE MARDI

dont il est envoyé 1 exemplaire sont
annoncés dans le journal.

à Monaco (Principauté.)

INSÉRITIONS :

Annonces 25 Cent. la ligne
Réclames 50.

On s'abonne, pour la France, à Paris; à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Bilaire, éditeur de musique du Conserv. Imp. et directeur du Comptoir général des compositeurs, rue du f. Poissonnière, 10
ÉDOUARD ROUYÈRE, Libraire et Commissionnaire, rue des Saints-Pères, 1.
A Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours et LIBRAIRIE-AGENCE JOUGLA, rue Gioffredo, 1. près la pl. Masséna
à l'AGENCE-DALGOUTTE, place du Jardin Public, 3

ABONNEMENTS .

Un An 12 Francs
Six Mois 6 id.
Trois Mois 3 id.

On traite de gré à gré pour les autres insertions

Les abonnements comptent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et se paient d'avance.
Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés seront rendus.

Pour l'ÉTRANGER les frais de poste en sus

Monaco, le 31 Mai 1881

ACTES OFFICIELS

CHARLES III

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons:

ARTICLE 1^{er}.

Une Déclaration ayant été échangée le vingt-quatre mai mil huit cent quatre-vingt-un entre Notre Principauté et la France, concernant la communication réciproque des actes de l'Etat-Civil; ladite Déclaration, dont la teneur suit, recevra sa pleine et entière exécution.

DÉCLARATION

Le Gouvernement de Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco et le Gouvernement de la République Française, désirant assurer la communication réciproque des actes intéressant l'Etat-Civil de leurs ressortissants respectifs, sont convenus de ce qui suit:

ARTICLE PREMIER.

Les deux Gouvernements contractants s'engagent à se remettre réciproquement, aux époques déterminées et sans frais, des expéditions dûment légalisées des actes de naissance, des actes de reconnaissance d'enfants naturels, lorsque ces actes auront été reçus par un officier de l'Etat-Civil, des actes de mariage et des actes de décès dressés sur leur territoire et concernant des citoyens de l'autre Etat.

ART. 2.

La transmission des actes de décès s'étendra, en outre, aux personnes mortes dans la Principauté de Monaco et qui étaient nées ou qui avaient, d'après les renseignements fournis aux Autorités locales, leur domicile en France.

Il en sera de même pour les actes de décès des personnes mortes en France qui étaient nées ou qui avaient, d'après les renseignements fournis aux Autorités locales, leur domicile dans la Principauté de Monaco.

ART. 3.

Les officiers de l'Etat-Civil dans la Princi-

pauté de Monaco et en France se donneront mutuellement avis, par la voie diplomatique, des reconnaissances et légitimations d'enfants naturels inscrites dans les actes de mariage.

ART. 4.

Tous les trois mois, les expéditions desdits actes, dressés pendant le trimestre précédent, seront remises par le Gouvernement Monégasque au Vice-Consulat de France à Monaco, et par le Gouvernement Français à la Légation de Monaco à Paris.

ART. 5.

Il est expressément entendu que la délivrance ou l'acceptation des expéditions desdits actes ne préjugera pas les questions de nationalité.

Les actes de l'Etat-Civil demandés de part et d'autre à la requête de particuliers non pourvus d'un certificat d'indigence, resteront soumis au paiement des droits exigibles dans chacun des deux pays.

ART. 6.

La présente Déclaration sortira ses effets à dater du 1^{er} juillet 1881.

En foi de quoi, les soussignés, Ministre Plénipotentiaire de Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco à Paris, et Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires Etrangères de la République Française, dûment autorisés, ont signé la présente Déclaration qu'ils ont revêtue du sceau de leurs armes.

Fait à Paris, en double original, le 24 mai 1881.

M^{is} DE MAUSSABRÉ-BEUFVIER.

(L. S.)

HORACE DE CHOISEUL.

(L. S.)

ARTICLE II.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Avocat Général et Notre Gouverneur Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le vingt-huit mai mil huit cent quatre-vingt-un.

CHARLES.

Par le Prince:

Le Secrétaire d'Etat,

Ch^{er} VOLIVER.

Le Prince a reçu la lettre par laquelle S. M. le Roi des Belges notifie à Son Altesse Sérénissime le mariage de S. A. R. Madame la Princesse Stéphanie, sa fille, avec S. A. I. et R. Monseigneur l'Archiduc Rodolphe, Prince Héritaire de l'Empire d'Autriche, Prince Royal de Hongrie et de Bohême, Archiduc d'Autriche.

La Principauté s'apprête à célébrer solennellement le 25^e anniversaire de l'avènement au trône du Prince Charles III, et notre population tout entière affirmera une fois de plus, en cette circonstance, son attachement à son Souverain, en transformant, par une manifestation éclatante et spontanée, la date du 20 juin 1881 en une véritable fête nationale.

Il y aura en effet 25 ans, le 20 du mois prochain, que par suite de la mort du Prince Florestan I^{er}, son Auguste Père, le Prince Charles III a été appelé à gouverner le peuple Monégasque.

Charles III, comme ses ancêtres, chéri de ses sujets qui le connaissaient et dont il savait les aspirations et les besoins, avait eu occasion, du vivant de son père, de prendre en mains, dans des circonstances difficiles, les rênes du pouvoir; sa fermeté, son instruction profonde, une expérience acquise dans l'étude des grandes questions sociales qui, pendant sa jeunesse, avaient agité le monde; une inébranlable volonté de faire du bien de son peuple le but unique de sa vie; sa connaissance des Cours européennes qu'il avait visitées, le préparaient, de longue date, à la lourde tâche que lui imposait sa naissance. Ces diverses qualités, jointes au dévouement dix fois séculaire des Monégasques pour la dynastie des Grimaldi, ne pouvaient manquer de faire de la Principauté un Etat heureux entre tous. Combien de rois actuellement au pouvoir peuvent se flatter d'avoir gardé leur sceptre pendant 25 ans? Cette stabilité, qui témoigne de la sagesse du Prince et fait l'éloge des sentiments d'honneur et de fidélité de notre population, ne sera certes pas le moindre des étonnements de l'écrivain qui relatera plus tard les événements de ce règne prospère. A chaque pas, il trouvera dans les monuments édifiés, dans les lois, dans le plus petit acte administratif, l'idée toujours présente du Prince, de poursuivre sans relâche l'œuvre de prospérité morale et matérielle, à l'aide de laquelle il a pu doter son pays d'institutions et d'une forme gouvernementale que bien des grands empires lui envieraient.

La Principauté avait dans son passé des pages

glorieuses ; à travers les bouleversements de toutes sortes, elle conserva toujours intacte son indépendance, et si parfois même Monaco eut à souffrir cruellement des luttes sanglantes qui divisaient ses voisins, c'était pour reparaître aussitôt, revendiquant avec fierté ses Souverains et son territoire. Une telle vitalité, un si ardent patriotisme devaient être d'un puissant concours aux projets conçus par Charles III.

Le peu d'étendue de la Principauté ne permettait pas de donner au pays un grand développement manufacturier ou commercial, mais, mettant à profit le ravissant climat et les sites enchanteurs de Monaco, le Prince sut, par des embellissements sans nombre, y attirer, de tous les points du monde, des milliers de visiteurs. Emmerveillés, autant par la tranquillité, la sécurité qu'ils étaient sûrs de trouver chez nous, que par les splendeurs d'une nature privilégiée, ces visiteurs revinrent, d'autres les suivirent, on sait le reste. Les sujets du Prince avaient compris, ils aidaient avec ardeur les intentions souveraines. Bientôt le sol fut couvert d'élégantes habitations, de confortables hôtels. Des jardins incomparables, des établissements où sont offertes, à l'étranger, toutes les distractions les plus variées, s'élevèrent de toutes parts.

Mais la fortune publique, due à cette heureuse agglomération de visiteurs, n'entraîna que pour une part dans les vues de Charles III. Si désirables que soient la prospérité matérielle, le bien-être de la vie pour un peuple, cette prospérité, ce bien-être, s'ils n'étaient contenus par le frein salutaire de la religion et des lois, amèneraient bientôt une décadence honteuse.

Aussi, dès les premières années de son règne, voit-on le Prince ordonnant la révision des Codes, installant des écoles, ouvrant des salles d'asile, créant des services publics dont le fonctionnement simple et unitaire fait l'admiration de tous. Une activité, qui ne s'est pas démentie un seul instant, préside à toutes les décisions souveraines. De nombreux traités consolident les rapports d'amitié de la Principauté avec la plupart des puissances et consacrent l'extension et la fréquence des relations réciproques ; l'autonomie religieuse a été reconstituée, rapprochant plus étroitement encore la Principauté du chef suprême de l'Eglise, auquel le peuple monégasque, suivant en cela le haut exemple de ses souverains, a si souvent donné des preuves de son dévouement.

Rien n'est oublié : A côté des autels élevés à Dieu, des lois édictées pour la morale, des écoles où est instruite notre jeunesse, et qui constituent les principes immuables de toute société digne de ce nom, le Prince a voulu que l'art, sous quelque forme qu'il se traduise, ait ici ses temples et ses admirateurs. Ce n'était pas assez de notre soleil éblouissant, de notre atmosphère embaumée, de nos soirées étincelantes, de toute cette féerie des Mille et une nuits, la musique, la peinture, la sculpture, la poésie, furent conviées à cet enchantement général.

Tout cela est l'œuvre d'un Prince et n'a demandé que 25 ans ! Il est vrai que pendant ce court espace l'accord le plus parfait n'a cessé de régner entre Charles III et son peuple. L'amour du Souverain et la confiance de ses sujets trouveront, dans la célébration du 25^e anniversaire de son avènement une solennelle consécration.

« Heureux, a-t-on dit, les peuples qui n'ont pas d'histoire ! » — Heureux, dirons-nous, les peuples dont l'histoire, comme celle de Monaco, atteste à chaque page la fidélité à ses Princes !

NOUVELLES LOCALES

S. A. S. le Prince Héréditaire a quitté le 22 mai la corvette cuirassée l'*Alma* pour faire une expédition de quelques jours dans l'intérieur des terres.

Le retour du Prince en France aura lieu prochainement.

On lit dans le *Journal Officiel* de Roumanie du 6/18 mai 1881 :

Aujourd'hui, M. le marquis de l'Aubespine-Sully, chargé d'affaires de S. A. S. le Prince de Monaco, a été reçu en audience par S. M. le Roi et lui a remis la lettre par laquelle S. A. S. le Prince Charles III répond à la notification de la proclamation de la royauté en Roumanie, et présente ses félicitations au Roi.

La réunion hebdomadaire de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul de vendredi dernier avait un caractère particulier de fête et de grandeur. M^{gr} l'Evêque honorait l'assemblée de sa présence, et M. le chanoine Cherrier, prédicateur du mois de Marie, invité par le président de la Société, avait bien voulu, par le concours de sa parole, témoigner de l'intérêt que lui inspirent nos œuvres de charité.

Sa Grandeur présidait, les membres de la Conférence se pressaient nombreux autour de notre Premier Pasteur. Après la prière d'usage, M. le chanoine Cherrier, à la demande de Sa Grandeur, dans une improvisation aussi spirituelle qu'éloquente, traça à grands traits les devoirs sacrés imposés aux disciples de saint Vincent de Paul. « Vous êtes, a dit l'orateur, le trait d'union entre Dieu et le pauvre, et vos secours ne s'adressent pas seulement au corps, ils ont également et surtout l'âme pour objet. En descendant vers le déshérité de la fortune, en lui tendant une main secourable, vous l'élevez jusqu'à vous ; par votre parole, par vos pieux exemples, vous élevez son âme jusqu'à Dieu ; telle est la vraie fraternité, la seule charité enseignée par votre saint patron. Hors de là, tout n'est qu'utopie ou mensonge ! » M. l'abbé Cherrier a continué en rappelant la vie de saint Vincent de Paul, l'organisateur de la charité chrétienne : « Sans doute la charité existait avant cet humble prêtre, mais elle était isolée ; lui seul la disciplina, lui donna un corps, un but, en l'appliquant tous les jours, tous les instants ; en instituant des réunions d'hommes priant et faisant l'aumône en commun ; en créant les sœurs de charité, nobles et saintes femmes dont les sacrifices quotidiens, inspirés par l'unique amour de Dieu, font l'admiration et l'envie du monde entier. »

Monseigneur a remercié M. le chanoine Cherrier des précieux encouragements qu'il apportait à la Conférence dont la situation, grâce aux libéralités de la famille Souveraine et des généreux donateurs qui s'associent à sa pieuse mission, est des plus florissantes. Quoique le nombre des familles indigentes, presque toutes étrangères au pays, augmente chaque année, les ressources suivent heureusement la même progression. La Conférence de Monaco, qui n'existe que depuis cinq ans, compte déjà une cinquantaine de membres actifs et honoraires ; elle a réuni à son but fondamental de la charité à domicile, diverses œuvres des plus intéressantes, telles que le vestiaire, où des effets d'habillement, du linge, des layettes sont distribués gratuitement aux vieillards, aux infirmes, aux ménages ; et la bibliothèque populaire, où un millier de volumes choisis constituent une nourriture saine et intellectuelle pour les pauvres.

Ces résultats sont éloquentes, et la société de saint-Vincent-de-Paul ne s'arrêtera pas là ; Dieu est avec elle, et la charité est la forme la plus touchante des manifestations qui rapprochent l'homme du Créateur.

Dimanche 29 mai a eu lieu à la Cathédrale la clôture solennelle du mois de Marie. M. le chanoine Cherrier a fait entendre pour la dernière fois sa brillante et persuasive parole. Avant de quitter la chaire au pied de laquelle s'est pressée chaque jour, pendant quatre semaines, une foule attentive, il a, en des termes pleins d'une exquise délicatesse, fait ses adieux à son auditoire et remercié M^{gr} l'Evêque du concours bienveillant qu'il n'a cessé de prêter à son apostolat par sa présence et par ses encouragements.

Monseigneur a pris alors la parole pour louer la piété persévérante de ses chers fidèles, la beauté des chants des jeunes filles de l'Orphelinat, habilement accompagnées par M. l'abbé Drivon, professeur au Collège Saint-Charles, et donner au zèle et au talent de l'éloquent et sympathique prédicateur un témoignage public de haute satisfaction. Rappelant le mot de Notre Seigneur au grand docteur saint Thomas, Sa Grandeur a dit : « Vous avez bien parlé de la Mère de Dieu ; vous l'avez célébrée par les voix multiples de la théologie, de l'histoire, de la poésie et des arts ; sous votre conduite, nous nous sommes promenés par des chemins délicieux et sûrs à travers les grandeurs, les gloires, les miséricordes et les tendresses de Marie ; et jamais son influence dans l'homme, dans la famille, dans l'Eglise et dans la société, ne nous est apparue avec plus de force et de clarté... Vos entretiens nous ont charmés, instruits, édifiés, émus et fortifiés ; puissiez-vous longtemps et partout continuer à glorifier la mère de Dieu ; en la faisant mieux connaître, vous apprendrez à la faire aimer davantage... Mais vous nous reviendrez, car vous avez, par votre première station, conquis le droit de cité dans l'Eglise de Monaco ; aussi je réponds au vœu secret de tous vos auditeurs en vous disant au revoir à la station du Carême. »

Ensuite la procession, longue et recueillie, a parcouru les rues de la ville. Monseigneur, en habits pontificaux et entouré de son Clergé, la présidait. A la rentrée dans la Cathédrale, inondée de flots de lumière, Sa Grandeur a donné la bénédiction solennelle du Saint-Sacrement, pendant laquelle M. Audibert a fait entendre un remarquable *Tantum ergo* de M. Albert Ancrois, organiste de Notre-Dame de Nice.

Dimanche prochain, solennité de la Pentecôte, fête de la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres, M^{gr} l'Evêque officiera pontificalement à la grand'messe et aux vêpres.

On met la dernière main à l'installation, due à la demande de M. le Maire de Monaco, de quatre bancs dans les jardins du glacis nord qui longent l'avenue de la Porte-Neuve. Deux de ces bancs sont disposés autour du jet d'eau qui forme rond-point à la descente de la rampe Major au Port. Les autres se trouvent sur le bord de l'avenue.

Des bancs semblables ont été posés sur la place du Canton qui va recevoir une double rangée d'arbustes et des réverbères à gaz.

M. Numa Blanc fils, artiste photographe à Monte Carlo, a offert au Musée de Monaco une photographie

du bas-relief en ciment trouvé dans les fouilles du gazomètre et qui a été décrit dans l'Annuaire de 1880, p. 184.

Un procès-verbal a été dressé la semaine dernière contre le sieur Valentia, propriétaire de la voiture de place n° 32, pour mauvais traitements exercés sur ses chevaux.

Par suite du changement des heures des trains du nouveau service d'été du chemin de fer, les modifications suivantes sont apportées aux heures des levées des boîtes aux lettres dans la Principauté :

BUREAU DE POSTE DE MONACO

Direction de Marseille, Paris, étranger.

1^{re} levée, 8 h. 15 mat. ; 2^e, midi ; 3^e, 3 h. 30 soir ; 4^e, 7 h. 30 soir.

Direction de Menton et d'Italie.

1^{re} levée, 8 h. 15 mat. ; 2^e, 3 h. soir ; 3^e, 9 h. soir.

BOITES SUPPLÉMENTAIRES

des Moulins. — 1^{re} levée, 9 h. mat. ; 2^e, 2 h. 30 soir ; 3^e, 6 h. soir.

Hôtel de Paris. — 1^{re} levée, 9 h. 30 mat. ; 2^e, 3 h. soir ; 3^e, 6 h. 30 soir.

Hôtel Beau-Rivage. — 1^{re} levée, 9 h. 10 mat. ; 2^e, 2 h. 40 soir ; 3^e, 6 h. 10 soir.

Condamine (bureau de tabac, rue Florestine). — 1^{re} levée, 9 h. mat. ; 2^e, 2 h. 30 soir ; 3^e, 6 h. soir.

PRINCIPALES LEVÉES DES BOITES AUX GARES DE

Monte Carlo

(Direction de Marseille, Paris, etc.)

1^{re} levée, 8 h. 35 mat. ; 2^e, 1 h. 30 soir ; 3^e, 4 h. 05 soir.

Monaco

1^{re} levée, 8 h. 40 mat. ; 2^e, 1 h. 40 soir ; 3^e, 4 h. 10 soir.

Monaco

(Direction de Menton et d'Italie)

1^{re} levée, 9 h. 25 mat. ; 2^e, 3 h. 40 soir ; 3^e, 10 h. 15 s.

Monte Carlo

1^{re} levée, 9 h. 35 mat. ; 2^e, 3 h. 45 soir ; 3^e, 10 h. 20 s.

CHEMINS DE FER. — SERVICE D'ÉTÉ

Aux diverses améliorations qu'elle a déjà apportées l'an dernier dans son service de voyageurs, la Compagnie de Paris à Lyon et à la Méditerranée a ajouté, cet été, diverses nouvelles créations que le public accueillera, sans doute, avec satisfaction.

Pour satisfaire aux demandes dans la mesure du possible, il a été créé un nouveau train express dans chaque sens, entre Paris et Marseille, prenant les voyageurs de 2^e et 3^e classe qui ont à effectuer un parcours d'au moins 300 kilomètres. Ce train, qui porte le n° 13, part de Paris, le soir, à 9 h. 35 m. et arrive à Marseille le lendemain soir à 7 h. Dans le sens inverse, il porte le n° 14, et part de Marseille à 2 h. 10 m. du soir pour arriver à Paris le lendemain, à 11 h. 50 m. du matin.

Ce nouveau train abrégera, de près de six heures, la durée du trajet entre Paris et Marseille, comparativement avec celle des trains directs ordinaires. — Les voitures de 3^e classe qu'il comprendra, seront prochainement pourvues de banquettes rembourrées. Venant s'ajouter aux trains existants sur le parcours de Paris à Marseille, il augmente les moyens de communication et facilite les relations rapides entre Paris et les grands centres de population desservis par l'artère principale et les lignes secondaires les plus importantes, telles que celles de la région de l'est, de Genève, de Suisse, d'Italie, de Tarascon à Cette et du littoral méditerranéen.

Voici les principales modifications concernant le réseau :

Ligne de Marseille à Ventimiglia et ses embranchements.

Le service de l'été dernier est rétabli, mais en l'améliorant notablement de façon à conserver aux populations une partie des avantages que leur assurait le service d'hiver.

La Compagnie s'est vivement préoccupée des inconvénients résultant de la suppression du train 5 au point de vue du service postal. Après une étude attentive de la question, elle a trouvé la combinaison suivante :

D'une part, la marche du train 485 de l'été dernier, entre Marseille et Toulon, est avancée de 50 m. environ, et d'autre part, le train 479, entre Toulon et Nice, est déplacé de 3 h. Ces deux trains, reliés l'un à l'autre à Toulon, forment, sous le n° 485, un

nouveau train complet de Marseille à Nice, partant à 11 h. 10 du matin de Marseille, où il reçoit la correspondance du train rapide n° 5 ainsi que les dépêches postales de Paris pour le littoral, dépêches qui arrivent ainsi avant 6 h. du soir à Nice, à 7 h. 40 à Monaco, et pourront, par suite, être distribuées le même jour, dans les villes où le permet le service postal, tandis qu'avec l'ancien service, les dépêches ne pouvant être expédiées de Marseille que par le train 487, leur distribution se trouvait forcément remise au lendemain matin.

Cette amélioration importante n'est pas la seule réalisée : au moyen du nouveau train 485 dont il vient d'être parlé, les relations locales sont facilitées en divisant très heureusement l'intervalle qui existait de Toulon à Nice, entre les trains omnibus 479 et 487 ; enfin, par sa coïncidence à Marseille avec les trains 69 et 5 de la ligne principale, il assure aux voyageurs venant de la direction du Nord une correspondance plus directe et plus rapide que celle d'autrefois pour les villes du littoral méditerranéen français et italien.

Par suite du déplacement du train 479 entre Toulon et Nice, et pour ne pas léser les intérêts locaux, les voyageurs de toutes classes sont admis sans conditions dans le train 481 rendu omnibus entre Toulon et Nice et dont la marche est retardée de 35 m. à l'arrivée à Ventimiglia sans nuire pour cela à la correspondance italienne. Les voyageurs de 3^e classe bénéficient ainsi d'une avance de plus d'une heure dans l'arrivée de Nice.

Le train 487 est également rendu omnibus entre Marseille et Toulon, en remplacement du train 485, avancé, et son stationnement aux Arcs se trouve augmenté de manière à permettre aux voyageurs d'y prendre un repas. Ainsi modifiée, la marche du train 487 répond aux demandes qui avaient pour but d'obtenir une dernière rentrée à Cannes et à Nice plus tardive que précédemment.

Le train 491 est, comme l'été dernier, limité aux Arcs et sa marche modifiée sur tout son parcours en vue d'établir à Carnoules, avec la direction de Brignoles, une nouvelle correspondance.

Les relations de Draguignan avec la direction de de Nice sont améliorées par la correspondance aux Arcs des trains 536 et 471.

La marche de tous les trains a été révisée entre Nice et Ventimiglia, de façon à faire disparaître les retards occasionnés par les ralentissements prescrits entre Eza et Monaco, pour les travaux de construction de la route nationale ; à cet effet, la durée du trajet entre ces deux points a dû être augmentée de 7 minutes.

Les trains 501 (479 ancien) et 503 sont retardés, le premier de 30 minutes, le second de 20 minutes, pour mieux espacer les différents trains circulant entre Nice et Ventimiglia.

Le train 498 dessert la gare de Beaulieu. Les voyageurs sont admis dans le train de marchandises 1385, entre Nice et Monaco, les dimanches et jours de fêtes.

Enfin, le prolongement sur le littoral des trains rapides 5 et 10, est assuré par deux marches spéciales, n° 4041 et 4040, dans le cas où le mouvement de la colonie étrangère sur Nice prendrait assez d'importance pour nécessiter l'application de cette mesure, avant l'ouverture du service d'hiver.

Sur les embranchements reliés à cette ligne, le service est rétabli dans les mêmes conditions que l'été dernier, en tenant compte, toutefois, des changements apportés dans la marche des trains de la ligne de Ventimiglia.

Afin de faire profiter la ville de Draguignan des avantages postaux assurés aux autres villes du littoral, par la création du 485 nouveau, un nouveau train est créé sur cette ligne (540-537), correspondant aux Arcs avec ledit train 485.

Des communications accélérées sont établies entre Paris, Vichy, Clermont et Royat, au moyen d'un train rapide, ne comportant que des voitures de 1^{re} classe.

Ce train dessert également les stations balnéaires de La Bourboule et du Mont-Dore, à l'ouverture prochaine de la ligne de Clermont à Tulle.

Pour améliorer les relations de Marseille et de Lyon avec la Suisse, par Genève, il est établi, entre Lyon et Genève, un train express comprenant des voitures de toutes classes.

Train 217 : départ de Lyon à 7 h. 45 matin ; arrivée à Genève à 11 h. 55 matin.

Train 218 : départ de Genève à 6 h. 05 m. soir ; arrivée à Lyon à 10 h. 27 m. soir.

Ces trains qui sont en correspondance à Lyon avec les express existants 12 et 3, de ou pour Marseille et la ligne du littoral méditerranéen, ont, dans leur composition, une voiture spécialisée de 1^{re} classe, afin d'éviter tout transbordement en cours de route aux voyageurs qui se rendent de Marseille ou de l'extrême midi, à Genève.

Enfin, un nouveau train de nuit fonctionne entre Lyon, Saint-Etienne, Vichy et Clermont pour favoriser les relations de toute la région lyonnaise avec les stations balnéaires du Bourbonnais et de l'Auvergne.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Marseille. — Une capture importante opérée à Alexandrie vient d'amener la découverte d'une bande de faux monnayeurs, dont le centre d'opérations était Genève. Dix-huit arrestations ont été faites ces jours derniers dans cette ville, plusieurs personnes ont été également arrêtées à Alexandrie d'Égypte, au Caire, à Marseille et à Paris.

Des monnaies tunisiennes, égyptiennes, turques, papales, pour plusieurs millions de francs, ont été mises en circulation. Les pièces sont titrées à 500 millièmes seulement d'argent, au lieu de 900 millièmes. Cette fabrication, élevée à la hauteur d'une grande industrie, avec des correspondants à Marseille, à Brindisi, à Tunis, dans les grandes villes de l'Italie, est certainement, en son genre, l'affaire la plus importante sur laquelle, jusqu'ici, la police ait mis la main.

Vence. — Dimanche dernier a été bénie la chapelle élevée au quartier de Vaugelade, par les soins de M. Barthélemy Isnard, et avec le généreux concours de toute une population, dont les ouvriers, maçons, charpentiers, menuisiers, etc... ont volontairement travaillé pendant deux mois.

Cette chapelle est dédiée à saint Lambert, évêque et patron de Vence, mort au XII^e siècle dans cette ville qui possède son tombeau. Elle s'élève sur les bords de la Lubiane, dans un lieu où le saint pasteur avait coutume de venir chercher la solitude.

Mgr Terris, évêque de Fréjus, a donné la bénédiction à la chapelle, entouré d'une foule considérable venue de Vence et des environs. La foule est rentrée processionnellement à Vence et a envahi l'église où un *Tantum ergo* a été chanté par quelques habitants, sous la direction de M. Batolino, maître de chapelle.

Nice. — Le soi-disant baron Seligmann, bien connu à Monaco, a été condamné par le tribunal correctionnel de Nice, pour abus de confiance, à six mois d'emprisonnement et 5.200 francs de dommages-intérêts.

— On écrit de Nice :

« Les journaux ont fait grand bruit de plants de vigne du Soudan rapportés en Europe par des voyageurs, et de l'intérêt que pourrait présenter l'acclimatation de cette espèce vinifère, à raison surtout de sa nature tuberculeuse, de sa prodigieuse fécondité, de sa précocité et de sa résistance à l'invasion phylloxérique.

« Beaucoup de viticulteurs doutent que la culture de cette plante exotique puisse donner de bons résultats dans un sol, sous un climat et dans des conditions absolument différentes de celles du milieu où elle croît spontanément.

« Le meilleur moyen de trancher la question est évidemment de tenter l'expérience. Mais bien des personnes ne sont pas en état d'en supporter les frais, malgré l'intérêt qui s'y attache.

« Il ne fallait pas moins que la généreuse initiative de M^{me} Marie Blanc pour éclairer nos cultivateurs sur la réalité du secours qu'ils peuvent attendre de l'importation de la fameuse vigne du Soudan. Un essai est en cours dans sa propriété du bois du Var, et nous en attendons le résultat en adressant à l'avance nos remerciements à la gracieuse propriétaire.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

Il souffle un vent de mort sur la presse parisienne. Après Emile de Girardin, voici Antoine Grenier et Gaston de Saint-Valry qui succombent prématurément à leur tour. Grenier était né à Brioude en 1823. Prix d'honneur de rhétorique au concours général de 1842, il entra le premier à l'école normale en 1843, et au sortir de cette école fut envoyé à Athènes, où il contribua à fonder l'école française. Revenu en France en 1848, il fut successivement professeur de rhétorique aux lycées de Montpellier et de Clermont et professeur de littérature française à la Faculté des lettres de cette dernière ville.

C'est dans le *Moniteur du Puy-de-Dôme* qu'il fit ses premiers essais de journalisme. De là il a passé tour à tour au *Pays*, au *Constitutionnel*, au *Figaro*, à la *Situation*, qu'il avait fondée pour soutenir la cause du roi Georges de Hanovre. Au moment de sa mort, il collaborait au *Triboulet* et rédigeait en chef le *Constitutionnel*.

Grenier n'était pas un des ces noms qui parlent à la masse, mais les délicats, les érudits l'avaient en haute estime. Homme de goût et de savoir, lettré de la bonne école, il savait tout et parlait volontiers sur

tout. Indifférent aux attaques, il n'avait pas de rancune contre ses adversaires. Ce qui l'emportait dans ses polémiques de journaliste, ce n'était pas la colère, c'était l'improvisation, et ce qui le passionnait, c'était la lutte elle-même et non la question qui s'agitait.

Il laisse plusieurs ouvrages excellents : *Idees nouvelles sur Homère, les Ecoles dans l'antiquité, Etudes sur Saint-Grégoire de Nazianse* et quelques brochures politiques anonymes.

Il avait épousé la fille du célèbre violoncelliste Georges Hainl, qui mourut chef d'orchestre de l'Opéra.

C'était un lettré aussi et du meilleur aloi que Gaston de Saint-Valry, qui avait abandonné la rédaction en chef de la *Patrie* pour se vouer exclusivement à la critique littéraire. On composera un jour un recueil précieux avec un choix des articles de cet écrivain au goût sûr et délicat, au style châtié et élégant, doublé d'un homme du plus aimable et plus sympathique caractère. Marié à M^{me} Suberbielle, fille d'un financier bien connu, il possédait une situation de fortune assez brillante et à laquelle il faisait honneur avec un tact parfait.

L'exposition d'horticulture est venue doubler l'attrait de l'exposition des tableaux au palais des Champs-Élysées, et, à côté de l'œuvre de l'homme, a triomphé, toute la semaine, l'œuvre de la nature.

Les trois médailles d'honneur du Salon de cette année ont été remportées, pour la section de peinture, par M. Baudry ; pour celle d'architecture, par M. Formigé ; pour celle de gravure, par M. Chauvel. La sculpture n'a pas eu de médaille d'honneur.

Le prince de Galles est venu passer quarante-huit heures à Paris, et a profité de son séjour pour dîner aux Champs-Élysées, au *Moulin-Rouge*, et assister à la représentation du samedi, au Cirque. Son Altesse Royale a trouvé le célèbre cabaret du *high-life*, sous l'Empire, bien revenu de ses fastes d'antan. Le fait est qu'à présent la multiplicité des cercles a fait tort aux restaurants et leur a enlevé leur attrait d'autrefois. Une grande partie des hommes qui ne tiennent pas état de maison et qui, jadis, mangeaient dans les restaurants, dînent maintenant au club. Ils trouvent à table du monde à qui causer, et, pour une somme modique, un repas fort présentable.

En même temps que le dîner du cercle, à prix fixe entrain dans les mœurs, on a perdu l'habitude de dîner cher au restaurant. Les hommes les plus élégants, les plus riches mangeant au restaurant y font — pour parler le langage du lieu — des cartes très bourgeoises et très peu chargées. Les dîners à cinq louis par couvert, comme au beau temps du docteur Véron et des gourmets de la Restauration, ne se rencontrent plus.

De là, l'extinction des fourneaux des restaurants *di primo cartello* d'autrefois, des Frères Provençaux, du Rocher-de-Cancale, de Philippe, de Véry, que sais-je encore ? A leur place, la vogue s'est attachée à des établissements de second ordre, où l'on mange bourgeoisement et à bon compte. La taverne anglaise a succédé au restaurant élégant. On y expédie, en deux temps, son dîner, sans que le porte-monnaie ait à en souffrir. La gastronomie est une jouissance aristocratique incompatible avec notre siècle. Les hommes de la jeune génération ignorent cette science si chère, judis, à leurs grands pères. Ils ne savent pas manger ni ordonner un dîner. Les meilleures tables, à l'heure actuelle, sont celles des vieillards.

Chantilly a fait la réouverture de son hippodrome, agrémenté de tribunes nouvelles dont l'aspect massif n'a rien de séduisant à l'œil ; heureusement qu'elles rattrapent, au point de vue du confortable, ce qui leur manque comme élégance et comme style. Demain à lieu le *Derby, great event* pour le monde sportif. A l'occasion de cette journée, le duc d'Aumale donnera, dans la résidence des Condé qu'il a si magnifiquement et si artistiquement restaurée, un dîner de quarante couverts dont sa nièce, M^{me} la duchesse de Chartres, l'aidera à faire les honneurs.

Le service, en vaisselle plate historique du prince, est une des curiosités de ces dîners d'apparat. En dépit de l'abondance de l'argent, chaque jour voit diminuer les maisons où l'on sert en vaisselle plate et où les surtout de table sont des pièces d'orfèvrerie comme autrefois.

Au dernier siècle, les rivalités dans cet emploi pratique de l'argent étaient devenues si vives, qu'une célèbre fille d'opéra, on le sait, osa paraître à la promenade de Longchamps dans un carrosse dont les essieux étaient d'argent massif. Notre temps pourrait sans peine renouveler ces prodigalités, et je m'étonne que les mors et les harnais d'acier ne soient pas déjà remplacés par des mors d'argent, des harnais agrémentés d'argent massif. A un âge d'argent comme le nôtre, tout ne devrait-il pas être en argent, meubles, objets de toilette jusqu'aux ustensiles de service les plus intimes — ainsi qu'on le put voir à la vente après décès de M^{me} Blanche d'Antigny ?...

Malheureusement pour les orfèvres, nous sommes surtout le peuple de l'apparence : l'effet pour nous est tout. Ayant le ruolz, nous supprimons l'argent. Nous faisons de la démocratie jusque dans le luxe, et paraître sans être, voilà notre devise.

BACHAUMONT.

L'Administrateur-Gérant : A. DALBERA.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 23 au 29 Mai 1881.

| | | |
|-------------|--|----------|
| GOLFE JUAN. | b. Virginie, fr., c. Isoard, | sable. |
| ID. | b. Divine-Providence, id., c. Fochon, | id. |
| ID. | b. l'Intrepide, id., c. Gai, | id. |
| ID. | b. St-Pierre, id., c. Cantoné, | id. |
| ID. | b. la Fortune, id., c. Moute, | id. |
| BASTIA. | b. St-Jean-Baptiste, id., c. Bertocci, | charbon. |
| GOLFE JUAN. | b. Quatre-Frères, id., c. Jovenceau, | sable. |
| MENTON. | t. Due-Fratelli, ital., c. Piaracini, | charbon. |

| | | |
|-------------|--|------------|
| GOLFE JUAN. | b. l'Assomption, fr., c. Jaume, | sable. |
| ID. | b. Volonté-de-Dieu, id., c. Davin, | id. |
| ID. | b. Divine-Providence, id., c. Fochon, | id. |
| ID. | b. Thérèse, id., c. Bluat, | id. |
| ID. | b. l'Intrepide, id., c. Gai, | id. |
| ANTIBES. | cutter, San Michelis, ital., c. Lanza, | briques. |
| GOLFE JUAN. | b. la Fortune, fr., c. Moute, | sable. |
| ID. | b. Quatre-Frères, id., c. Jovenceau, | id. |
| ID. | b. Antoinette-Victoire, id., c. Fornero, | id. |
| ID. | b. Trois-Frères, id., c. Giraud, | id. |
| ID. | b. Six-Sœurs, id., c. Seve, | id. |
| ID. | b. Divine-Providence, id., c. Fochon, | id. |
| NICE. | ch. à vap. Commerce, id., c. Lambert, | passagers. |

Départs du 23 au 29 Mai 1881.

| | | |
|-------------|---|------------|
| GOLFE JUAN. | b. Virginie, fr., c. Isoard, | sur lest. |
| ID. | b. Divine-Providence, id., c. Fochon, | id. |
| ID. | b. l'Intrepide, id., c. Gai, | id. |
| ID. | b. St-Pierre, id., c. Cantoné, | id. |
| ID. | b. la Fortune, id., c. Moute, | id. |
| ID. | b. Quatre-Frères, id., c. Jovenceau, | id. |
| ID. | b. l'Assomption, id., c. Jaume, | id. |
| ID. | b. Volonté-de-Dieu, id., c. Davin, | id. |
| ID. | b. Divine-Providence, id., c. Fochon, | id. |
| ID. | b. Thérèse, id., c. Bluat, | id. |
| ID. | b. l'Intrepide, id., c. Gai, | id. |
| CEREALES. | cutter, San Michelis, ital., c. Lanza, | briques. |
| GOLFE JUAN. | b. la Fortune, fr., c. Moute, | sur lest. |
| ID. | b. Quatre-Frères, id., c. Jovenceau, | id. |
| ID. | b. Antoinette-Victoire, id., c. Fornero, | id. |
| ID. | b. Trois-Frères, id., c. Giraud, | id. |
| ID. | b. Divine-Providence, id., c. Fochon, | id. |
| ID. | b. Six-Sœurs, id., c. Seve, | id. |
| MARSEILLE. | b. la Marie, id., c. Vincent, | id. |
| ID. | b. Trois-Frères, id., c. Sicard, | id. |
| ANTIBES. | balanc. Grazia di Dio, ital., c. Zolezzi, | vin. |
| GOLFE JUAN. | b. Volonté-de-Dieu, fr., c. Davin, | sur lest. |
| SFAX. | t.-m. Heustings, angl., c. J. Arthur, | id. |
| GOLFE JUAN. | b. Six-Sœurs, fr., c. Seve, | id. |
| NICE. | ch. à vap. Commerce, id., c. Lambert, | passagers. |

MONACO — Imprimerie du Journal de Monaco 1881

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'observatoire, 65 mètres)

| Mai | PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer. | | | | | TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord) | | | | | HUMIDITÉ RELATIVE moyenne | VENTS | ÉTAT DU CIEL |
|-----|---|-------|--------------|--------------|--------------|--|-------|--------------|--------------|--------------|---------------------------|-----------------|-----------------------|
| | 9 h. du mat. | midi | 3 h. du soir | 6 h. du soir | 9 h. du soir | 9 h. du mat. | midi | 3 h. du soir | 6 h. du soir | 9 h. du soir | | | |
| | 22 | 764.6 | 764.8 | 764.3 | 763.2 | 763.4 | 21. » | 22. » | 23.8 | 21.8 | | | |
| 23 | 61.3 | 61. » | 60.5 | 60.3 | 60.7 | 21.3 | 22. » | 21. » | 21. » | 20.4 | 67 | S S E, S O soir | très beau, voilé soir |
| 24 | 62.3 | 62. » | 61.2 | 61.5 | 61.8 | 20. » | 19.2 | 20. » | 19. » | 18.4 | 81 | S E | voilé, beau soir. |
| 25 | 61.5 | 61.8 | 61. » | 60.4 | 60.4 | 19.5 | 21. » | 22. » | 19.5 | 18. » | 78 | calme | beau |
| 26 | 49. » | 59.5 | 57.5 | 56.8 | 57. » | 18. » | 19.4 | 19.5 | 18. » | 17.4 | 83 | E | couvert, pl., orages. |
| 27 | 57. » | 56.5 | 56.1 | 56.8 | 57. » | 18.3 | 19.8 | 19.4 | 17.2 | 16.4 | 82 | S O | voilé, qq. gouttes |
| 28 | 57.2 | 57. » | 56.5 | 56.6 | 56. » | 18.5 | 20. » | 21. » | 19. » | 18. » | 81 | id. | voilé mat., beau soir |

DATES

| | | | | | | |
|------------------------------|-------|-------|-------|------|-------|------|
| 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 |
| Températures Maxima | 25. » | 23. » | 20.8 | 23.5 | 20.5 | 20.7 |
| Températures extrêmes Minima | 15.5 | 18.5 | 17. » | 16.5 | 17. » | 15.5 |

Pluie tombée : 5^{mm}

HORAIRE DE LA MARCHE DES TRAINS DU 30 MAI 1881 — SERVICE D'ÉTÉ

Ligne de MARSEILLE à MONACO et à GÈNES.

| dist. kilom. | PRIX DES PLACES | | | STATIONS | 471 | 1389 | 477 | 481 | 485 | 501 | 503 | 487 | 1385 |
|--------------|---------------------|--------------------|--------------------|-----------------------|-------|-------|-------|--------|-------|-------|-------|-------|-------|
| | 1 ^{er} cl. | 2 ^e cl. | 3 ^e cl. | | mixte | mixte | mixte | omnib. | mixte | mixte | mixte | omn. | mixte |
| 240 | 29 55 | 22 15 | 16 25 | Marseille | 12 20 | | | 7 55 | 11 10 | | | 1 21 | |
| 173 | 21 30 | 16 » | 11 70 | Toulon | 2 41 | | 6 40 | 9 38 | 1 » | | | 3 41 | |
| 47 | 5 75 | 4 30 | 3 15 | Cannes | 7 32 | 9 10 | 11 10 | 1 52 | 4 58 | | | 8 18 | |
| 16 | 1 95 | 1 45 | 1 10 | Nice | 8 30 | 10 22 | 12 08 | 2 44 | 5 50 | | | 9 16 | |
| 11 | 1 35 | » 95 | » 75 | Villefranche-s-Mer | 8 45 | | 12 26 | 2 59 | | 4 40 | 6 55 | 9 30 | 6 10 |
| 9 | 1 10 | » 80 | » 60 | Beaulieu | 8 55 | | 12 37 | 3 10 | | 4 54 | 7 06 | 9 41 | 6 35 |
| 7 | » 85 | » 65 | » 45 | Eze | 9 01 | | 12 44 | | | 5 01 | 7 13 | 9 48 | 6 45 |
| » | » » | » » | » » | Monaco | 9 09 | | 12 52 | | | 5 09 | 7 21 | 9 56 | 6 57 |
| 2 | » 70 | » 55 | » 35 | Monte Carlo | 9 30 | | 1 14 | 3 44 | | 5 31 | 7 44 | 10 20 | 7 26 |
| 5 | » 70 | » 55 | » 35 | Cabbé-Roquebr. | 9 36 | | 1 20 | 3 51 | | 5 37 | 7 50 | 10 26 | |
| 10 | 1 20 | » 90 | » 65 | Menton | 9 45 | | 1 32 | 4 » | | 5 46 | 8 01 | 10 35 | |
| 19 | 2 45 | 1 85 | 1 30 | Vintimille h. de Rome | 9 58 | | 1 55 | 4 16 | | 5 55 | 8 10 | 10 54 | |
| 173 | 19 15 | 13 55 | 9 65 | Gènes | 11 47 | | 3 45 | 7 10 | | | 10 20 | 3 35 | |

Ligne de GÈNES à MONACO et à MARSEILLE.

| dist. kilom. | 1 ^{er} cl. | 2 ^e cl. | 3 ^e cl. | STATIONS | 478 | 500 | 482 | 486 | 488 | 492 | 494 | 498 |
|--------------|---------------------|--------------------|--------------------|-------------------------|-------|--------|-------|-------|--------|-------|-------|-------|
| | | | | | mixte | omnib. | mixte | mixte | omnib. | mixte | mixte | |
| 173 | 19 45 | 13 55 | 9 65 | Gènes, h. de Rome, dép. | | | 4 17 | 7 40 | 8 35 | 12 55 | 4 15 | |
| 19 | 2 45 | 1 85 | 1 30 | Vintimille h. de Paris | | 6 35 | | 10 35 | 12 45 | 3 15 | 7 20 | 10 20 |
| 10 | 1 20 | » 90 | » 65 | Menton | | 7 » | 8 20 | 11 05 | 1 18 | 3 45 | 7 50 | 10 45 |
| 5 | » 70 | » 55 | » 35 | Cabbé-Roquebr. | | 7 10 | 8 30 | 11 15 | 1 29 | 4 01 | 8 » | |
| 2 | » 70 | » 55 | » 35 | Monte Carlo | | 7 20 | 8 40 | 11 25 | 1 39 | 4 11 | 8 11 | 11 04 |
| » | » » | » » | » » | Monaco | | 7 29 | 8 48 | 11 34 | 1 46 | 4 18 | 8 19 | 11 10 |
| 7 | » 85 | » 65 | » 45 | Eze | | 7 49 | 9 10 | 11 54 | | 4 38 | 8 39 | |
| 9 | 1 10 | » 80 | » 60 | Beaulieu | | 7 57 | 9 18 | 12 02 | 2 12 | 4 48 | 8 47 | 11 37 |
| 11 | 1 35 | » 95 | » 75 | Villefranche-s-Mer | | 8 04 | 9 25 | 12 10 | 2 18 | 4 53 | 8 55 | 11 44 |
| 16 | 1 95 | 1 45 | 1 10 | Nice | | 8 16 | 9 37 | 12 22 | 2 29 | 5 05 | 9 07 | 11 56 |
| 47 | 5 75 | 4 30 | 3 15 | Cannes | | 6 08 | 9 55 | 1 35 | 2 45 | 5 20 | 9 40 | 12 04 |
| 173 | 21 30 | 16 » | 11 70 | Toulon | | 7 18 | 11 05 | 2 44 | 3 37 | 6 40 | 10 » | 12 59 |
| 240 | 29 55 | 22 15 | 16 25 | Marseille | | 11 48 | 3 23 | 8 16 | 7 35 | | 5 10 | |

L'heure de Rome avance de 47 minutes sur celle de Paris.